



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

I – PAIEMENT

Toute réservation doit être assortie du versement d'un acompte correspondant à 25% du prix du séjour. La réservation devient ferme et définitive à réception de l'acompte et entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Le solde de la prestation est à régler au plus tard à la date du début de séjour. Pour une réservation prise le jour du début de séjour, le paiement de la totalité de la prestation est effectué en un seul règlement.

II – PRIX

Les prix s'entendent toutes taxes comprises et en euros. Ils comprennent :

- La mise à disposition du logement, charges comprises ;
- La fourniture du linge (linge de lit, linge de toilette, torchons), sachant que les lits sont faits à l'arrivée à l'exception des canapés-lits du séjour et des lits bébé ;
- L'eau, l'électricité, le chauffage, les granulés de bois pour le poêle ;
- La télévision et l'accès internet par wifi ;
- Le ménage de fin de séjour.

Les prix indiqués n'incluent pas de services de restauration, de renouvellement du linge en milieu de séjour, de ménage quotidien ou en milieu de séjour, le déneigement des véhicules des clients.

Les prix sont révisables à tous moments en cas de modifications économiques. Ils ne sont plus révisables, une fois l'acompte versé.

III – MOYENS DE PAIEMENT ET DE RESERVATION

Le paiement de l'acompte se fait directement en ligne par carte bancaire au moment de la réservation. Les paiements par chèque et virement bancaire sont également acceptés. Ils doivent nous parvenir dans les 10 jours à compter de la date de réservation. Le chèque doit être établi à l'ordre suivant : SAS 1947 et être envoyé à l'adresse suivante : L'Étincelle Mountain Lodge – 350 rue des Anémones – 38410 Chamrousse.

Le solde du séjour doit être réglé par carte bancaire ou espèces le jour de l'arrivée. Les paiements par chèque et virement bancaire sont également acceptés. Ils doivent nous parvenir au plus tard 7 jours avant la date de début de séjour.

IV – ARRIVEE - DEPART

Les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 11h00.

L'accueil et la remise des clés se font au rez-de-chaussée de l'établissement. Le client s'engage à prendre possession des lieux à la date prévue, pendant les horaires de réception et à verser la caution ce jour même. En cas d'arrivée avancée, tardive ou différée, le client doit prévenir le prestataire.

En cas d'absence des hôtes au moment de l'arrivée du client, le client pourra accéder au logement à l'aide d'une application téléchargeable sur smartphone. Toutes les informations liées à l'accès au logement lui seront communiquées par mail avant son arrivée.

V – UTILISATION DES LIEUX ET SECURITE

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Un règlement intérieur est à la disposition du client dans chaque logement. Le client est prié d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement.

Les clients devront veiller à la fermeture des portes et fenêtres de leur logement et de l'établissement lorsqu'ils s'absentent.

Les voitures peuvent être garées devant la porte d'entrée principale de l'établissement pour le déchargement du véhicule et doivent être ensuite être garées le long de la voie publique ou sur le parking public situés en amont de l'établissement. Il est recommandé de ne laisser aucun effet personnel ou objet de valeur dans les véhicules.

VI – ETAT DES LIEUX ET CAUTION

A l'arrivée du client, un dépôt de garantie de 1500 € sera demandé par les hôtes. Toutes réclamations concernant l'état des lieux et de propreté du logement devra être faite dans les 24 heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, le client sera considéré comme ayant tacitement reconnu l'exactitude de l'état des lieux et de propreté du logement.

Le client devra laisser le logement dans un état de propreté correct, et respecter les consignes suivantes :

- Mobilier remis en place ;
- Four, Frigo et lave-vaisselle vides et propre ;
- Vaisselle propre et rangée ;
- Poubelles vidées et évacuées ;
- Linge de lit ôté et posé sur chaque lit.

Le client devra signaler toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour.

Aucun des objets installés dans un logement ne doit être déplacé dans un autre. Tout objet transféré d'un logement à l'autre sera considéré comme manquant ou détérioré, et sera facturé à son prix d'achat, de remise en état ou de nettoyage. En cas de dégradations des lieux (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires ou autres), le locataire sera également tenu de rembourser le prix des réparations, suivant l'évaluation faite par les hôtes.

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, la caution est restituée en fin de séjour, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. L'état des lieux de sortie est établi à votre demande ; à défaut de cette demande, nous y procéderons unilatéralement. En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie est renvoyé par le prestataire dans un délai n'excédant pas 15 jours.

VII - FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation par le client, les frais suivants seront retenus en fonction de la date d'annulation :

- A plus de 30 jours de la date de début de séjour : 25% du montant total de la réservation ;
- Dans les 30 jours précédant la date de début de séjour : 100% du montant total de la réservation ;
- Non-présentation du client à l'établissement : 100% du montant total de la réservation.

La date de prise en compte de l'annulation sera celle du jour où la demande du client nous sera prévenue par mail avec accusé de réception ou courrier recommandé.

VIII - MODIFICATIONS PAR LE CLIENT

En cas d'arrivée tardive, de départ prématuré, de réduction du nombre de personnes par rapport au dossier initial, aucun remboursement ne sera effectué. Les hôtes ne sont pas tenus de recevoir une personne non inscrite.

IX - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA PART DES HOTES

Dans le cas où la prestation réservée par le client devrait être modifiée ou annulée par les hôtes du fait de tiers défaillants, de circonstances extérieures ou de cas de forces majeures, les hôtes s'efforceront de proposer au client une prestation de remplacement présentant les caractéristiques les plus semblables possibles à la prestation initialement réservée. A réception de l'avis, le client pourra par retour de courrier ou par mail soit mettre fin à la réservation soit accepter la prestation modifiée.

En cas d'annulation, le jour même de la prestation, pour cause de force majeure, le client se verra remboursé du montant total de la réservation.

X - ASSURANCES

Le client est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques et doit au minimum être protégé par son assurance responsabilité civile. Le prix n'inclue pas les assurances : annulation, assistance et rapatriement.

XI - CLAUSES ATTRIBUTIVES DE COMPETENCES

Tout litige sera soumis au droit français, le tribunal compétent sera celui sis dans la juridiction de Grenoble.

Document établi le 30 mai 2022